



Sommaire

SPECIAL CESER

Séance plénière du 4 décembre 2017

Une dernière session aux forts enjeux

Edito

S. Creach et T. Gourlay

.....p.1

Séance plénière du 4 décembre 2017

N. Saouti.....p.2

Les défis de la vie associative...

S. Creachp.2/3

La Bretagne et la mer

J.E. Coatrieux.....p.3/4

Orientations budgétaires 2018

C. Cornil.....p.4

Adaptation des capacités d'accueil des lycées publics...

N. Saouti.....p.5

De nouvelles orientations pour la politique régionale de santé

T. Leneveu.....p.5/6

Evolution de la carte des formations professionnelles...

F. Le Loarer.....p.6

Contribution du CR aux Assises nationales de mobilité

F. Le Loarer.....p.7

Avis de la Région Bretagne sur projets de fermeture et déclassement des voies ferrées....

O. Capyp.7/8

Contribution du CR sur l'avenir de la P.A.C

S. Creachp.8

Contribution du CR sur l'avenir de la politique de cohésion

Site Internet :

www.cgt-bretagne.fr

mail :

cgt.bretagne@wanadoo.fr

Tél. 02 99 65 45 90

Fax : 02 99 65 24 98

Directeur de la

publication :

Thierry GOURLAY

I.S.S.N. : 1258-7745

C.P.P.A.P. : 0713 S 07992

Bimensuel - 0,15€

La dernière session du CESER s'est tenue lundi 4 décembre 2017 ; une séance marathon.

A l'ordre du jour :

- 14 dossiers dont 2 concernaient des études du CESER avec un élément commun puisqu'il s'agissait de répondre à 2 saisines du Conseil Régional : "les défis de la vie associative en Bretagne" et "la Bretagne et la mer à l'horizon 2040". **Lisez-les !**
- Les 12 autres sujets concernaient les dossiers de l'exécutif régional qui seront à l'ordre du jour du Conseil Régional les 14 et 15 décembre prochains.

Il y en a un qui mérite peut-être une attention particulière : la fermeture envisagée du lycée public professionnel « Jean Moulin » de Plouhinec.

Bien entendu, les multiples autres sujets étaient d'importance mais si cette attention est mise, c'est peut-être pour le double message qu'il envoie :

- Fermer un lycée, c'est contraire à la responsabilité d'éducation.
- C'est aussi donner un signe de dévitalisation d'un territoire.

La lecture de l'avis de la CGT va vous éclairer et surtout aucune démagogie ni de discours de circonstance ! Puisque par avance une école fermée n'est pas automatiquement un missile acheté, mais cela pose une vraie question : c'est quoi la vie en territoire ?

Alors osons : un bassin de vie ce n'est pas le bassin en lui-même, mais les vies!

La lecture de l'ensemble des déclarations de la CGT à cette dernière séance du CESER mérite une attention particulière.

La nouvelle mandature prendra ses fonctions le 15 janvier prochain et la CGT y sera représentée par 9 camarades, soit 2 de moins qu'actuellement.

La faute à quoi ? Aux résultats des élections! Cela doit ramener chacun à ses responsabilités.

Qui dit nouveaux mandats dit renouvellement.

Qui dit renouvellement dit départs et arrivées.

Au nom du Comité Régional, nous nous permettons, puisque nous le voulons ainsi, de remercier très chaleureusement ces départs en les personnes de :

- Françoise Le Loarer
- Edmond Coatrieux
- Thierry Leneveu
- Marie-France Thomas
- Claudine Cornil
- Danièle Kerjean

Ce n'est forcément pas suffisant comme salut fraternel, mais nous devons tenir compte du fait qu'un édito est un format restreint.

Chacun et chacune comprendra très bien qu'au-delà de ces mots, essentiels par ailleurs, la CGT souligne cet engagement dont il reste encore à faire mesurer dans nos organisations la réelle valeur. Le mandat CESER, est un mandat intégral de notre démarche revendicative, de même que le dialogue social territorial est un moyen d'expression que nous devons nous appréhender pour notre action revendicative dans les territoires.

La nouvelle délégation se construisant, rendez-vous dans un prochain numéro du Rapid'Info en 2018.

Rennes le 7/12/2017

Les défis de la vie associative en Bretagne

Intervention de Nadine SAOUTI



La CGT tient à souligner la qualité de cette étude portant sur les défis de la vie associative en Bretagne qui, par son approche générale, a su, dans toute la diversité des champs d'intervention, donner la parole aux responsables associatifs.

La dynamique associative porte des enjeux de solidarité, de cohésion sociale, territoriale et de démocratie, autour des missions d'intérêt général répondant à des besoins sociaux souvent fondamentaux.

Une grande majorité d'associations dépend des financements publics, principalement pour celles qui emploient des salariés. Aussi, au regard des baisses des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, on ne peut qu'être inquiet du devenir de certaines d'entre elles et des conséquences auprès des populations de la diminution, voire de la disparition de certaines de leurs activités.

L'étude met l'accent, entre autre, sur la nécessité de formation des bénévoles et sur la consolidation des emplois associatifs aujourd'hui encore trop précaires. La CGT ne peut que soutenir ces préconisations car elles vont dans le sens de l'intérêt général d'autant plus que, depuis septembre dernier, par le gel du nombre de contrats aidés et leur réduction massive en 2018, bon nombre d'associations se trouvent face à de graves difficultés de fonctionnement.

Mais rappelons que, déjà en 2001, la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA), représentative des divers domaines de l'activité associative, s'engageait en signant avec l'Etat une charte visant à «valoriser l'ensemble des ressources humaines associatives par le respect des règles du droit social, par un effort d'information et de formation des bénévoles et des salariés et la prise en compte de leurs acquis d'ex-

périence, par la mutualisation de moyens permettant aux petites associations d'offrir à leurs salariés et bénévoles des formations de qualité et des perspectives de promotion sociale».

16 ans plus tard, l'étude du CESER réaffirme toujours l'importance de ces enjeux.

Pour conclure, la CGT souhaite mettre l'accent sur le fait que préconiser davantage de droits et de moyens pour le mouvement associatif ne doit pas pour autant justifier, par un mouvement de transfert de compétences, le désengagement de l'Etat dans ses missions de services publics.



La Bretagne et la mer à l'horizon 2040

Intervention de Stéphane CREACH



Imaginer la Bretagne maritime à l'horizon 2040 n'est certes pas une chose aisée mais en répondant à la saisine du Président du Conseil Régional, le CESER, dans une formule inédite de travail réunissant ses 2 sections "prospective" et "mer/littoral", a répondu de façons différenciées par 4 scénarios exploratoires au cœur même de la question posée : que peut apporter la mer à l'ensemble de la société bretonne ?

En voulant résolument se concentrer sur cette exigence, le CESER apporte des éclairages en invitant à emprunter un nouveau chemin vers le développement durable de la Bretagne par une nouvelle transition ; la transition maritime.



Ce défi posé est une réelle invitation à dépasser certains cadres qui seraient a priori pré établis et qui consistent bien souvent à considérer que, soit les décisions sont prises ailleurs, soit elles sont d'une telle nature qu'il serait difficile de trouver sur le bassin de vie des réponses adaptées.

C'est peut-être pourquoi le CESER indique que "le défi des défis" est certainement celui de la prise de décision.

Pas pour décider de faire n'importe quoi et s'affranchir des forces en place de quelques natures qu'elles soient mais pour dire que les réponses aux besoins sociaux se construisent avant tout dans la volonté d'y répondre vraiment.

A chaque niveau de la prise de décisions, une certitude s'impose : ces décisions sont des décisions humaines, elles sont donc par nature de portée humaine.

Le fil rouge du travail prospectif du CESER est donc bien un fil qui n'est pas le fruit d'intelligences extérieures

mais bien celui d'une production pour donner un sens aux notions de "maritimité" et de "maritimisation".

C'est ainsi que le cadre régional d'une mise en cohérence des diverses politiques publiques peut permettre des réponses nouvelles pour

un nécessaire développement durable auquel le SRADDET se devra de répondre et que son volet maritime pourrait être une marque de fabrique originale pour notre région qui vit dans une communauté de destins que la mer peut rapprocher pour un dénominateur commun.

C'est en tous les cas une ambition que la CGT porte et portera partout où elle le peut et le pourra, même si dans certains lieux, la parole des salariés est aujourd'hui trop souvent confisquée.

Orientations budgétaires pour 2018

Intervention de Jean Edmond COATRIEUX



Les orientations budgétaires 2018 confirment les choix du tandem Macron-Philippe : respect des traités européens et attachement idéologique au libéralisme économique.

Conformément au discours libéral, l'obsession de ces perspectives est de réduire le « poids des prélèvements obligatoires » et les dépenses publiques. Cette obsession est lourde de conséquences, notamment du point de vue social.



Pour la CGT, une vraie réforme de la fiscalité nécessite de redonner du dynamisme à notre impôt sur le revenu en réhabilitant sa progressivité (plus de tranches) et en faisant contribuer ceux qui en ont les moyens comme le précise la déclaration des droits de l'Homme dans son article 13 : « une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. »

La CGT fait de nombreuses propositions sur la question de la fiscalité en prônant notamment une différenciation entre les entreprises qui encouragent l'emploi et celles qui privilégient le capital. En ce sens, la modulation des cotisations sociales serait ainsi en faveur du facteur humain.

Incertitudes, inquiétudes, tels sont les

termes qui caractérisent ce débat sur l'orientation budgétaire à venir. Mais peut-on s'en étonner dès lors que l'on décide de jeter la boussole de la réponse aux besoins de la population et de l'intérêt général pour se concentrer sur quelques privilégiés et la juxtaposition d'intérêts particuliers.

Déjà en 2015, la CGT notait que les orientations proposées par la région marquaient un grand tournant de la politique régionale en rupture avec les exercices précédents, renforçant le rôle et la place de la conférence territoriale de l'action publique dans laquelle la Région entend jouer un rôle prépondérant.

Certes, la région réaffirme sa volonté de privilégier la concertation, la co-construction et la valorisation des initiatives de terrains dans une démarche d'égalité des chances de développement des territoires et d'égalité des droits, dans ses multiples dimensions.

Mais les orientations annoncées tant sur la politique territoriale que sur le volet formation, que sur le volet mobilité, semblent privilégier une logique de gestion à la logique de projets qui avait prévalu jusqu'à ces dernières années.

Ainsi, la priorité donnée à la contractualisation avec les EPCI, en concurrence entre elles, risque bien de cantonner l'intervention régionale à un accompagnement de mesures sans réelle cohérence régionale pour la construction de solidarité et de véritables réponses aux besoins des populations et des territoires bretons. On peut comprendre dans ces conditions le report d'un exercice sur l'autre de l'observatoire des territoires.

La CGT constate qu'en dépit de nou-

velles prises de compétences de la Région en matière de transport, conséquence de la loi NOTRe, le désengagement opéré par l'Etat en matière de dotation compromet à court terme la réalisation des engagements contractualisés dans le volet mobilité du CPER.

Cela se traduira inéluctablement par de nouveaux reports notamment sur la question du renouvellement, voire de la nécessaire modernisation des infrastructures terrestres et maritimes.

La CGT rappelle que le volet mobilité sera un des axes structurant du SRADDET en cours d'élaboration et que le tarissement des ressources financières opéré depuis une décennie par l'Etat va avoir des conséquences à court terme sur le maintien de l'efficacité des services publics dans nos territoires, singulièrement dans le transport. Cela ne ferait qu'ajouter à la fracture territoriale alors même que les principes de la LOTI semblent totalement remis en cause, ce qui, comme il est souligné par ailleurs, ne sera pas sans conséquence.

L'avis du CESER sur les orientations budgétaires de la région Bretagne pour 2018 souligne les inquiétudes concernant notamment la formation que provoquent les principes annoncés dans le document du Conseil régional. En même temps qu'est annoncée l'ambition de prendre en compte les orientations du CPRDFOP, il est indiqué que des marges de manœuvre devront être dégagées en s'attaquant notamment à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, et en mettant en place des formations tout numérique pour les demandeurs d'emploi.

Adapter des dispositifs devrait s'en-

tendre pour développer un droit réel à la formation professionnelle tout au long de la vie. Le gouvernement annonce déjà qu'il veut réduire les droits au Congé Individuel de Formation. Il permet pourtant à de nombreux salariés d'acquiescer un diplôme de qualité, après une formation longue, et sans demander l'avis de leur employeur, et en gardant leur salaire. En Bretagne, le dispositif est même étendu aux demandeurs d'emploi à titre expérimental.

Le gouvernement annonce aussi sa volonté de développer l'apprentissage en raccourcissant les droits à formation des apprentis pour leur proposer des certifications limitées et des formations plus courtes au détriment de

la formation générale et de l'accompagnement éducatif des jeunes.

La région doit, pour développer la première richesse bretonne, la richesse humaine, proposer au contraire à tous ces publics d'emploi des rémunérations qui leur permettent réellement de s'engager dans des formations de qualité.

Ces formations ne peuvent pas être totalement sous format numérique à l'heure où tout le monde n'est pas encore connecté au haut débit et où très peu de personnes sont vraiment formées à la maîtrise des outils numériques. Cela risque d'accroître les inégalités et d'offrir une nouvelle fois de la formation aux plus formés.



D'une manière générale, c'est bien les contradictions entre accompagnement des intérêts particuliers et l'absence de positionnement clair sur la réponse des besoins aux populations et l'intérêt général qui génère autant d'interrogations et d'inquiétudes. Espérons que la présentation du budget primitif y apportera des réponses.

Adaptation des capacités d'accueil des lycées publics en Bretagne Situation du lycée professionnel Jean Moulin à Plouhinec

Intervention de Claudine Cornil



La CGT partage l'analyse du Ceser selon laquelle la fermeture de ce lycée public à la rentrée 2018 n'est pas souhaitable. Pour la CGT, elle ne le sera pas plus après. La mobilisation, qualifiée de forte par la presse, porte d'ailleurs le message que nous développons.

Pour la CGT, les services publics constituent un terreau essentiel pour la cohésion sociale et le développement économique. Ceci est d'autant plus vrai dans certains territoires fragilisés. Un lycée professionnel participe en effet d'un écosystème économique et social qui est susceptible d'être déstabilisé par sa fermeture.

Par expérience, on sait qu'un établissement public qui ferme ne rouvre jamais.



Le faible effectif du lycée Jean Moulin ne date pas d'aujourd'hui. Plusieurs sections porteuses ont été fermées les années précédentes et la CGT s'étonne, comme l'intersyndicale qui se mobilise contre la fermeture de

l'établissement, que les propositions faites par les équipes pédagogiques en place n'aient pas été suivies : CAP voilerie, Bac Professionnel pilote de ligne de production etc...

Dans une déclaration faite en séance du 8 juin 2015, sur le choix d'un nouveau lycée sur le bassin rennais, notre organisation déclarait que les établissements de grande capacité ne favorisent pas par nature la qualité de vie et les conditions de travail des élèves et des personnels..... Nous regrettons alors que ces aspects soient de l'ordre de l'impensé social et ne soient jamais pris en compte dans les choix effectués par les pouvoirs publics en matière scolaire. Les petits effectifs peuvent être l'occasion de développer des projets innovants en terme pédagogique mais aussi de qualité de vie.

L'effectif peu élevé du Lycée de Plouhinec permet en effet actuellement un accompagnement renforcé des élèves en difficulté. En cela, il a permis à certains jeunes en situation de décrochage scolaire de reprendre confiance en eux et de s'inscrire dans un projet professionnel. La décision de fermeture, avec ce que cela implique en terme de déplacements ou même de changements du cadre de

vie, risque d'avoir des conséquences pour ces jeunes qui ont, plus que tout, besoin de repères stables.

La CGT s'étonne du calendrier très serré de la décision de fermeture administrative et des mesures qui en découleraient. Les questions des transports scolaires, de la réaffectation des personnels, de la région, de l'aménagement des ateliers nécessaires dans les lycées d'accueil (Concarneau) mais aussi des vingt agents du lycée relevant de l'Éducation Nationale, se posent aussi.....

La CGT tient à souligner que cette décision de fermeture d'un lycée marque un tournant très grave.

Elle invite à s'interroger sur les conséquences des politiques d'austérité sur les enfants, les jeunes et leurs familles : fermetures de lycées, d'écoles rurales, de collèges, ..., mais aussi déplacements de jeunes collégiens vers des établissements « déficitaires » dans le Finistère comme seule réponse à une poussée démographique à Landerneau par exemple.

Pour la CGT, il n'est pas trop tard pour inverser la position du Conseil Régional.

De nouvelles orientations pour la politique régionale de santé

Intervention de Nadine SAOUTI



En matière de politique publique de santé, la CGT soutient la démarche d'exigence de la région sur cette question transversale qui concerne l'ensemble des bretons tout en soulignant le manque de moyens humains et financiers qui s'imposera et limitera de fait l'ampleur de cette volonté d'actions.



La région place les jeunes comme public prioritaire et nous souhaitons nous arrêter plus particulièrement sur la situation des apprentis dont la santé est plus dégradée que celle des autres jeunes. La région souhaite engager un travail de coordination entre les CFA, les branches professionnelles et une cohérence sera sans doute à trouver entre les différents plans bretons traitant de la santé : le Plan santé-environnement Bretagne 2017-2021, le Plan régional Santé Travail 2016-2020 et le Plan du développement de l'apprentissage.

Par ailleurs, vouloir garantir une égalité d'accès aux soins sur l'ensemble des territoires bretons est un enjeu d'importance et la région décline un ensemble d'actions en la matière.

Pour la CGT, les restructurations dans le secteur hospitalier, avec le développement des soins ambulatoires répondant surtout à des *objectifs d'économies budgétaires*, ont des répercussions immédiates sur l'offre de soins de proximité. Pour coller à l'actualité, le CHRU de Brest va ouvrir en début d'année prochaine un Centre de Médecine Ambulatoire qui pourra accueillir 50 patients, sur une journée ou demi-journée; début 2020, c'est un Centre de Chirurgie Ambulatoire qui sera construit, le *but de la médecine de demain étant que le patient reste le moins de temps possible à l'hôpital*.

Alors, quel suivi et quelle qualité de soins post-hospitalisation seront garantis aux malades une fois de retour

au domicile ?

Par conséquent, les questions portant sur la formation des professionnels du secteur sanitaire et médico-social, celles touchant à leurs charges et conditions de travail sont nombreuses et préoccupantes. La CGT a déjà alerté sur l'usure et l'augmentation des risques psycho-sociaux touchant ces professions, les moyens pour bien assurer leurs missions étant insuffisants.

La CGT, rejoignant les conclusions du bordereau du CESER, souhaite, d'une part, pouvoir disposer de données de suivis dans les documents budgétaires de la région et, d'autre part, un rapprochement entre ces nouvelles orientations de la politique régionale de santé en Bretagne et le SRADDET.

Sur la base de ces observations, la CGT votera l'avis du CESER.

Evolution de la carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée 2018

Intervention de Thierry LENEVEU



Concernant la carte des formations professionnelles, la CGT partage dans l'ensemble l'avis du CESER qui met en évidence une offre, cette fois ci, plus équilibrée sur les territoires pour permettre l'accès au plus grand nombre aux formations professionnelles (jeunes, peu mobiles). Cependant, on peut regretter que les décisions d'ouverture et fermeture ne soient pas assorties des motivations qui les justifient.

La CGT considère que les formations en alternance doivent s'accompagner

d'un engagement fort des entreprises pour garantir un cursus dans son intégralité.

Le nombre d'apprentis doit aussi correspondre à un engagement des employeurs à créer les postes correspondants aux formations mises en place. La CGT espère que toutes les places en apprentissage dans les CFA de la carte des formations proposées correspond bien à des besoins pérennes dans les entreprises.

La CGT s'étonne du manque d'ouverture de formation dans les lycées pro-

fessionnels qui découlerait du manque de dossiers déposés par ceux-ci. Il serait intéressant d'en connaître les raisons.

Elle regrette une apparition insuffisante de lien entre les ouvertures de formations et les grands axes du CPRDFOP comme la transition numérique, énergétique et la mer, et s'interroge sur le manque de BTS sous statut scolaire public alors qu'ils sont utiles pour permettre la poursuite d'études pour des bacs pro.

Concernant la mixité des parcours de

formation, il serait pertinent d'avoir des bilans des classes qui ont mis en œuvre la mixité des parcours de formation ou des publics avant d'en ouvrir de nouveaux, car il nous paraît nécessaire d'avoir une analyse des professionnels de l'éducation concernés et des publics en formation pour décider de la suite.



La CGT partage, par ailleurs, les inquiétudes du CESER concernant l'évolution du cadre de la formation professionnelle en cours qui risque de

segmenter la formation par apprentissage et la formation sous statut scolaire mettant à mal les efforts de coordination régionale.

Pour la Cgt, la carte des formations professionnelles initiales doit permettre un équilibre entre les filières technologiques, professionnelles et par l'apprentissage, l'égalité d'accès pour chaque jeune, fille et garçon, sur le territoire, la gratuité totale des études.

Pour cela, la garantie du maintien de services publics partout même en cas de baisse de la démographie est importante.

La concurrence entre établissements publics et privés, voire même entre établissements publics, ne va dans le

sens ni de la gratuité ni de l'égal accès sur le territoire. A contrario, la coopération entre établissements ne doit pas être la justification de la disparition de formations dans les établissements publics.

La CGT rappelle qu'une formation générale de qualité doit permettre à chacun de se situer dans l'avenir face aux évolutions très rapides du monde d'aujourd'hui.

Pour finir, la CGT souhaite, qu'en cette période de budget restreint, la formation professionnelle et initiale ne soit pas impactée par des orientations budgétaires qui la mettraient en difficulté.

Contribution du Conseil régional de Bretagne aux Assises nationales de la mobilité Intervention de Françoise LE LOARER



Pour la CGT, la question des transports relève véritablement d'un choix de société qui doit tenir compte de ce que sont les réalités économiques, sociales et environnementales dans nos territoires. Dans ce cadre, la CGT porte la revendication d'un transport pour tous car il s'agit bien d'un droit fondamental.

Malheureusement les réalités sociales et économiques éloignent nombre de nos concitoyens de ce droit.

La déréglementation du secteur, de l'échelon européen à l'échelon local avec son corollaire la mise en concurrence, et la recherche effrénée de profits des entreprises du secteur vont contribuer ou contribuent déjà dans de nombreux territoires de notre pays à la remise en cause de l'offre de transport public.

Dans ce contexte, la CGT fait le constat que les politiques publiques conduites ces dernières décennies n'ont pas permis la mise en œuvre de la LOTI qui pourtant contient les ressorts nécessaires pour une véritable approche multimodale tenant compte des enjeux sociaux, climatiques et environnementaux.

Il s'agit d'un véritable enjeu démocratique

auquel ne répond malheureusement pas l'initiative du gouvernement qui organise depuis septembre 2017 les assises nationales de la mobilité dans lesquelles les représentants des salariés sont tenus à l'écart.

La volonté de l'Etat de se désengager d'un aménagement équilibré et solidaire du territoire sera lourde de conséquences tant sur le volet organisationnel des transports que dans la capacité à financer des projets de nouvelles infrastructures, à en assurer l'entretien.

La CGT reste attachée aux choix de gestion favorisant une bonne utilisation et une maîtrise de l'argent public sur la base des enjeux environnementaux, sociaux, de sécurité, d'aménagement du territoire, d'accessibilité et de tarification avec pour clé de voûte la péréquation tarifaire.

Cette maîtrise publique est également l'un des leviers évitant le dumping social dont souffre singulièrement le secteur.

Enfin, alors que la question des transports constitue un enjeu majeur pour les citoyens dans nos territoires et parmi lesquels les salariés, la CGT constate que nombre d'acteurs, publics ou non, font de l'émergence du

numérique la solution individuelle à une problématique qui dépend bien d'abord de l'ambition publique.

La CGT rappelle que ces technologies en l'absence de réglementation risquent de détruire nombre d'emplois dans nos territoires en exacerbant la concurrence dans le secteur des transports et in fine le dumping social.

C'est aussi la question de l'égalité de traitement qui est posée car la fracture numérique est une réalité pour de nombreux territoires en Bretagne comme ailleurs. La CGT appelle de ses vœux la puissance publique à une véritable prise de conscience sur ce sujet.

C'est pourquoi la CGT se retrouve bien dans l'avis du CESER qui marque de nouveau que ces enjeux de mobilité sont de réels marqueurs de l'aménagement du territoire.

La double démarche de la COP régionale et de la construction du SRADDET n'en prend que plus d'importance pour la qualité de vie de la population bretonne.

Avis de la Région Bretagne sur les projets de fermeture et de déclassement de sections de voies ferrées sur les anciennes lignes Quimper/Pont l'Abbé et Ploërmel/La Brohinière

Intervention de Françoise LE LOARER



La CGT constate qu'une fois de plus, faute d'utilisation, des infrastructures ferroviaires sont menacées de fermeture voir d'abandon pur et simple.

Cette situation ne fait malheureusement que conforter notre analyse sur les effets du désengagement de l'Etat concernant l'entretien et la rénovation des infrastructures terrestres ainsi que concernant les effets de la mise en concurrence des différents modes de transport. Malgré les multiples rapports et notamment celui de la commission mobilité 21 produit en 2013 qui promettait notamment la mise en œuvre de transports performants pour tous les territoires avec une priorité donnée aux modes alternatifs à la route, force est de constater que le déclin du ferroviaire se poursuit dans de nombreux territoires singulièrement de Bretagne.

Ce bordereau est pour la CGT l'occasion de pointer l'état de vétusté de nombreuses infrastructures ferroviaires du maillage régional dont font

partie les deux sections de lignes. Il n'y a pas de fatalité à cette situation car, outre la politique d'abandon de l'Etat en tant qu'aménageur solidaire du territoire, de nombreux élus portent malheureusement peu ou pas d'ambition pour tenter de dépasser la solution de facilité consistant à déclasser des installations ferroviaires pour en faire des voies vertes. Comme le pointe très justement le CESER dans son étude « Centres-bourgs et centres-villes de Bretagne : réinventons les centralités, la Cgt fait sienne l'approche au niveau local pour des politiques de mobilité mêlant politiques de l'habitat, économiques, environnementales avec des plans d'urbanismes intégrant cette notion de mobilité, tout comme l'aménagement des zones d'activités, artisanales, ou industrielles. Pour la CGT, les décideurs doivent être en capacité d'envisager un développement de l'activité en y intégrant ces axes ferroviaires qui constituent une solution originale d'aménagement du territoire

et qui pourraient être de réelles alternatives au tout routier.

C'est d'ailleurs ce qui se fait actuellement dans de nombreux pays d'Europe qui ont bien compris la valeur de ces installations contributives d'un aménagement durable et solidaire du territoire.

Alors même que les pics de pollution se font de plus en plus prégnant, en France et singulièrement en Bretagne, le paradigme du tout routier demeure et compromet toutes perspectives de réorientation d'une politique des transports vouées aux gémonies de la concurrence.

La CGT ne s'y résoudra pas. Elle souligne cependant que la Région, en exigeant une possible remise en état des infrastructures auprès de l'opérateur SNCF y compris dans un terme long, se distingue d'une certaine façon en envisageant ce que la CGT préconise.

Contribution du Conseil régional de Bretagne sur l'avenir de la Politique Agricole Commune

Intervention d'Olivier CAPY



Comme le précise le Président du Conseil Régional, la Bretagne a un intérêt économique spécifique à s'impliquer dans les travaux de révision de la PAC.

Les propositions du Conseil et la contribution du CESER participent au débat démocratique.

Cependant, la CGT rappelle que les enjeux politiques, sociaux, environnementaux et climatiques du XXIème siècle nécessitent une véritable "transition" agricole.

De nombreuses révélations par de multiples sources d'informations dont

certains médias d'investigations ne nous permettent plus de nier l'influence de certains lobbyistes qui méprisent les droits humains fondamentaux qui se confondent avec ceux de la nature.

Nous constatons par exemple que le libre-échange, intra et extra communautaire, organise une fuite en avant des Etats pour le moins-disant environnemental et social.

Il faut donc absolument tourner le dos à la financiarisation de l'agriculture qui prospère aux dépens des paysans, des consommateurs et citoyens qui subissent accaparement du foncier et

scandales alimentaires et environnementaux.

Dans ce contexte, le Conseil Régional pourrait encourager une politique différente qui interroge la production dite intensive, compétitive et exportatrice ; il pourrait favoriser une politique qui replace le métier d'agriculteur non comme des chefs d'entreprise uniquement mais aussi comme des travailleurs riches de leur savoir-faire, pleinement propriétaire de leurs outils de travail, libérés des fluctuations incessantes des marchés ; c'est à dire qu'il pourrait soutenir une agriculture paysanne militante de la conversion so-

ciale et écologique.

En effet, à quelque échelle que ce soit, locale, européenne ou internationale, nous sommes convaincus que la nouvelle politique agricole du XXIème siècle doit viser une production et une consommation responsables et solidaires.

La vitalité d'une démocratie ne se mesure-t-elle pas aussi par sa capacité à assurer une vie sociale stable et enrichissante à celles et ceux qui ont en partie la responsabilité, via le fruit de leur travail dans le cadre d'exploitations à taille humaine, de nourrir leurs contemporains ?

La Bretagne, avec ou sans la PAC d'ailleurs, doit légitimement réinterroger ce que certains nomment le modèle agricole breton qu'une concentration agro-industrielle sur le territoire ne permettra pas la revitalisation équilibrée des zones rurales pour des circuits plus courts, plus économes et rémunérateurs pour les producteurs et garantissant l'emploi durable par exemple en repensant le vrai rapport au travail.

Pour la CGT, au-delà des enjeux de la PAC développés plus particulièrement dans la contribution de notre assemblée, nous souhaitons aussi

insister sur :

- la souveraineté alimentaire des peuples,
- le droit à une alimentation suffisante, de qualité, sûre pour la santé,
- des normes sociales progressistes et contraignantes dans tous les États pour déjouer tous les dumpings
- une gestion durable des ressources naturelles.
- un réel accès au foncier pour les professionnels concernés dans un aménagement territorial réinventé.

Contribution du Conseil régional de Bretagne sur l'avenir de la politique de gestion

Intervention de Stéphane CREACH



La CGT tient à se saisir de ce bordereau et de l'avis du CESER pour, comme elle l'a fait en commission, interpeler bien sûr notre assemblée mais aussi le Conseil Régional sur ce que ne pourra plus être une politique de cohésion au niveau européen si les agendas et les contenus des politiques nationales et européennes ne veulent pas se réorienter pour être profondément remaniées pour répondre aux défis actuels et futurs sur les questions sociales.

Si on peut lire ici ou là un certain nombre d'éléments qui, en marge des

questions avant tout financières, laissent une légère place aux questions sociales, force est de constater que des événements comme ceux par exemple du sommet de Göteborg du 16 novembre dernier sur la discussion autour d'un socle européen de droits sociaux souffre pour le moins d'une absence réelle de débats autour de ces sujets.

Si les inégalités et les injustices sociales sont les conséquences du grand marché dérégulé de l'Europe, la prochaine crise sera d'une tout autre nature encore à celle qui a se-

coué les économies mondiales voilà 10 ans.

Il ne s'agit pas ici pour la CGT de se servir ici d'une tribune mais d'insister sur le fait que les disparités économiques et sociales peuvent être source de tensions sociopolitiques que la montée de l'extrême droite est le reflet le plus inquiétant.

Il est par ailleurs pour le moins stupéfiant que la question des migrations est totalement ignorée.

Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER
-

À partir du site du Conseil Régional : www.bretagne.fr puis **La Région** puis **Le CESER** puis **Avis**

À partir du site du Comité Régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis **CESER** puis **Les avis du CESER**